

**CONCOURS PROFESSIONNEL
CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ**

Filière Infirmière (4 postes)
Filière Rééducation (1 poste)
Filière Médico-technique (1 poste)

Procès-verbal de la réunion du jury d'admission

Le jury d'admission du concours professionnel de Cadre Supérieur de Santé s'est réuni le Mardi 30 Novembre 2021, à partir de 16h en salle de la chapelle - Direction des Ressources Humaines de l'Hôpital Civil en vue de statuer sur l'admission des candidats à l'issue de l'épreuve orale.

Étaient présents :

- **Madame Céline DUGAST**, Directrice des Ressources Humaines aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,
- **Madame Véronique SERY**, Directrice des Soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur le Professeur Paul Michel MERTES**, représentant le Président de la CME des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- **Monsieur Jérôme DELSOL**, Directeur des Ressources Humaines aux Hôpitaux Civils de Colmar,
- **Madame Marie-Pierre CALABRO**, Cadre Supérieur de Santé en responsabilité sur le pôle Spécialités Médicales et Médecine Générale aux Hôpitaux Civils de Colmar.

Noms et Prénoms des candidats admis : (ordre de mérite)

Filière Infirmière

Nombre minimum de points fixé par le jury pour l'admission : **10 / 20**

Liste principale :

STEINNETZ BORNERT Daniel
D'ANTONIO Frédérique
VO DINH Nélaine
SPEINER Emanuel

Liste complémentaire :

RAZAFIMDRAZAKA Jony
GEOFFROY Beatrice
STANN BACH Myriam
DAVID Catherine

Filière Rééducation

Nombre minimum de points fixé par le jury pour l'admission : **10 / 20**

Liste principale :

A. PIRAN

Liste complémentaire :

Filière Médico-technique

Nombre minimum de points fixé par le jury pour l'admission : **10 / 20**

Liste principale :

N. FRITSH.

Liste complémentaire :

Remarques particulières :

MEMBRES DU JURY

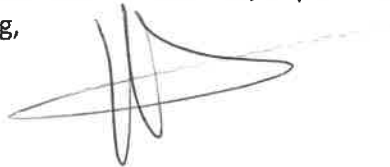
- **Madame Céline DUGAST**, Directrice des Ressources Humaines aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Présidente du Jury,




- **Madame Véronique SERY**, Directrice des Soins aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Monsieur le Professeur Paul Michel MERTES**, représentant le Président de la CME des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,



- **Monsieur Jérôme DELSOL**, Directeur des Ressources Humaines aux Hôpitaux Civils de Colmar,



- **Madame Marie-Pierre CALABRO**, Cadre Supérieur de Santé en responsabilité sur le pôle Spécialités Médicales et Médecine Générale aux Hôpitaux Civils de Colmar.



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Strasbourg, le 30 Novembre 2021